Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-DO64_BUR200525-DE

D064-BUR200525

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Frédéric FOUQUET, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Avenant n° 1 au marché 2025-M023 « Fourniture, livraison, montage et mise en service d'équipements de process de compostage des biodéchets et déchets végétaux issus de collectes séparatives sur la plateforme de compostage de Givrand »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au président,

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a conclu le 08 avril 2025, avec la société OPAL INGENIERIE, un marché public pour la fourniture, la livraison, le montage et la mise en service d'équipements de process de compostage des biodéchets et déchets végétaux issus de collectes séparatives sur la plateforme de compostage de Givrand. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :
Considérant d'une part, la nécessité d'éviter les apports d'eau de pluie au niveau de la trémie de vidage des biodéchets afin de ne pas nuire à l'homogénéité du mélange biodéchets / déchets végétaux.
Considérant d'autre part, la possibilité, grâce à une modification de la vis de mélange, de gagner en autonomie une fois le mélange des deux flux dans le box de vidage.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant, pour un montant global de 18 500,00 € HT, afin :
- D'aménager un système de capotage inox de la trémie de vidage des biodéchets,
- D'allonger la vis de mélange d'1 ml supplémentaire.

Monsieur le Président précise que le montant de cet avenant représente 4,39% du montant initial du marché établi à 421 160,00 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- **Approuver** l'avenant n° 1 au marché 2025-M023,
- **Autoriser** le président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché 2025-M023,
- **Autorise** le président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-DO64_BUR200525-DE

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).